VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage Simple et Emplacement de Commerce.

(Maintenant occupé).

1901 Avenue St Roch, coin de la rue Nord Robertson.

Contenant 6 chambres, écurie et grande cour.

Succession de Mme Mary Kennedy.

No 67,607 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique, MARDI, le 28 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Par JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau 630 rue Gravier — En vertu de et conformément à un jugement rendu le 3 juin 1902 et signé le 9 juin 1902 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations dans le Troisième District dans l'Ilot No 644, borné par l'avenue St Roch, les rues Robertson, Musique et Claiborne, ledit lot formant l'encoignure de l'avenue St. Roch et de la rue Robertson et mesurant vingt-six (26') pieds, sept (7") pouces et quatre et deux tiers (4 2/3") lignes de face à l'avenue St. Roch par cent dix (110') pieds de profondeur et façade à la rue Robertson.

Les améliorations comprenant le joli cottage simple contenant six chambres, chambre dans la cour, hangar, écurie, grande citerne et cour, et maintenant occupé comme un emplacement de commerce

Conditions—Une moitié ou plus en tout comptant, la balance, s'il y en a, en un an, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente passé devant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent devant être déposé au moment de la vente.

28 sept—28—oct 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Meilleur Emplacement Comme Boulangerie dans la Ville.

711-713 rue Dauphine.

Longtemps établie, le pain et accommodations décoriques, deux fours tout neufs venant d'être achevés. Dans le centre d'un voisinage où le commerce de boutique est exceptionnellement grand.

MARDI, LE 14 OCTOBRE 1902 A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières.

— 311 rue Baronne.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 10 septembre 1902, dans l'affaire de la succession de Edward Steacker, No 68,472 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence et boulangerie en briques et en bois à deux étages, 711-713 rue Dauphine, contenant à peu près quatre chambres et boutiques, un grand pétrin et deux fours, remise et entrée sur le côté et désignée comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilot 86, borné par les rues Dauphine, St Pierre, Orléans et Bourgogne, ledit lot mesurant en mesure française quarante deux (42) pieds de front à la rue Dauphine sur une profondeur de soixante (60) pieds entre lignes parallèles, borné sur lateral le plus près de la rue Orléans par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Martin Pierre, sur le côté vers la rue St Pierre par la propriété de Philippe Avegno, et ces représentants et dans le fond par ceux d'Etienne Dennoy ou ses représentants.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le balance s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur payable en un billet ou billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété avec la sécurité usuelle d'assurance et la clause pénale usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente passé devant F. D. Charbonnet, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Placeur de Propriétés Foncières,
303 rue Baronne.

F. D. Charbonnet, notaire.
Sambola & Ducros, avocats.
27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William H. Glynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,420—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ellen Boone, veuve de William H. Glynn, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert Legier, avocat.
19 sept—19 23 28

Succession de Mme G. Hauser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 50,004—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme A. B. Curry, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
19 sept—19 23 28

VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage.

Propriétés des Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

Placeurs et chercheurs de Demeures.

Dans l'affaire de la succession de Frederick Kuntz et Mme Elizabeth Koupke, sa femme consolidée.

No 67,434—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau 731 rue Carondelet — MARDI, le 30 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, premièrement en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 septembre 1902; deuxièmement, par une assemblée de famille le 12 septembre 1902, troisièmement, en vertu d'un ordre de cour daté le 22 septembre 1902, par l'Hon F. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

Premièrement — Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comme par le No municipal 723 avenue Washington et les dépendances y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilot borné par l'avenue Washington, les rues Annonciation, [anciennement Jersey], Chippewa et Sixième, mesurant vingt-cinq (25) pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents (200) pieds. Ladite portion de terre ci-dessus mentionnée la plus près de la rue Annonciation est désignée par le No 20 sur un plan de C. A. Hodin, architecte, en 23 mai 1850, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 171, ledit lot vingt mesurant cinquante pieds de face à l'avenue Washington sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents pieds.

Deuxièmement—Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme le No six de l'Ilot No 267, compris entre les rues Sed Remperte (anciennement St Denis), Première, Deuxième et St Patrick, [anciennement St Denis, Première, Deuxième et St Patrick], sur un plan dressé par A. G. Blanchard. Ledit lot mesurant en mesure américaine, trente et un (31) pieds six (6) pouces de face à la rue Sed Remperte (anciennement St Denis) sur cent dix (110) pieds de profondeur.

Troisièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Sed Remperte (anciennement St. Denis), Première, Deuxième et St. Patrick, désigné par le No sept sur un plan par A. G. Blanchard, député voyer, daté le 20me jour de mai 1853 et déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt six (26) pieds deux (2) pouces de face à la rue Sed Remport [autrefois St Denis] sur cent dix (110) pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement—Quatre lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos quatorze, quinze, seize et dix sept de l'Ilot No 37 borné par les rues Wall, Général Hood [autrefois Oliver], Audubon, (autrefois Chestnut) et Broadway, d'après un plan de E. Buisson, voyer, daté le 15 avril 1856, et déposé en l'étude de W. T. Lewis, alors notaire en cette ville. Les lots Nos Quatorze et Quinze mesurant chacun trente (30) pieds de front sur la rue Wall, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos seize et Dix-sept mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Broadway, par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles le tout en mesure anglaise; le lot No Seize formant l'encoignure de rue Broadway et Wall.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par l'avenue St Bernard, les rues Lapeyrouse et Derbigny, mesurant cent cinquante (150) pieds dix pouces sept lignes de face à l'avenue St Bernard quatre vingt seize (96) pieds, neuf (9) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Derbigny, quatre vingt quatorze (94) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de face à la rue Lapeyrouse et cinquante cinq (55) pieds, six pouces sur la ligne vers la rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la portion de crédit s'il y en a, devant être en termes de un an ou de un et deux ans, la dite portion de crédit devant être représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, payable en un an ou un et deux ans respectivement, au taux de sept pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, que lesdits billets devront être garantis dans leurs paiements par lien de vendeur ou privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; que tous les actes de vente doivent contenir la clause de non aliénande et dans le cas d'un procès pour forcer le paiement desdits billets la clause accordant dix pour cent honoraires d'avocat, et devant contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1902 et les timbres du R. I. devant être assumés par l'acquéreur; en plus de leurs enchères, faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente passé devant C. G. Rosenstiech, chambre 312 Bâtisse Hennen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. E. Fisher, Dart & Kernan, avocats.
27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 30

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Un bon cottage double, 711 et 713 Joséphine,

Entre les rues Chippewa et Annonciation.

Mlle Mary Alice Feichtel vs les mineurs Simon et Joséphine Feichtel.

No 68,225 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — MARDI, le 28 octobre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 17 septembre 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H Théard, juge de ladite Cour, Division E maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double en bois Nos 711 et 713 rue Joséphine, entre les rues Chippewa et Annonciation retiré de la banquette et contenant 5 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté, et de plus décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Joséphine, St André, Chippewa et Annonciation [autrefois Jersey] sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, architecte, daté le 24 juin 1867, et déposé en l'étude de J. F. Coffee, ancien notaire en cette ville, comme plan A; d'après lequel le dit lot mesurant 32 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds, le tout en mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance devant être représentée par des billets de l'acquéreur payables en 1 et deux ans après date, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, contenant la note de non aliénande, des dispositions pour les honoraires d'avocats dans le cas de procès et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Acte de vente passé devant E. K. Skinner, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Buck, Waintz & Buck, avocats.
27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28

VENTES A L'ENCAN.

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE. — Vente d'un Mercredi de Propriété de Valeur dans la Section d'Affaire de cette Ville, pour Exécuter un Partage—Mme T. Miller vs Succession de J. A. Miller et al—No 68,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé dans l'affaire et dessous numérotée et intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique à l'entrée des Bureaux ci-après décrits étant le numéro 615 rue Decatur, entre les rues Toulouse et Jefferson de cette ville, MERCREDI le 22 octobre 1902 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot No —, borné par les rues Decatur, Toulouse, Jefferson et Chartres, ledit lot étant désigné par le numéro 2 et mesurant dix sept pieds un pouce et demi de face à la rue Decatur, dix-sept pieds, deux et trois-huitièmes de pouces de largeur sur la ligne du fond par soixante-seize pieds de profondeur de chaque côté d'après le plan dressé par Joseph Pillié daté le 5 décembre 1839 et annexé à un acte passé pardevant F. De Armas, notaire, le 17 décembre 1839. Ledit lot No 2 est borné sur un côté par le lot No 4 et de l'autre côté par le lot No 2 et dans le fond par un passage en commun avec ledit lot No 2 et autres et est plus complètement décrit dans le titre de ladite propriété. Vente pour effectuer un partage. Conditions, comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant être fait pardevant J. Zach Spearing, notaire.

CHAS S. PITCHER, Encanteur.
Armand Romain, avocat pour le plaignant.
21 sept—21 28—oct 5 12 19 23

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Premier District,

1423 RUE POYDRAS,

Entre Howard et Liberté,

Seulement à trois lots du Marché Paydras.

John J. Brunet et als

—vs—

Les mineurs Marie Victoria Brunet et als.

No 68 432—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 813 rue Commune—MERCREDI, le 15 octobre 1902, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté le 4 septembre 1902, et scellé en vertu d'un jugement rendu le 8 septembre 1902 et signé le 12 septembre 1902, par l'Honorable Fred D. King juge de la même Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot numéro trente et un (31) maintenant l'Ilot numéro trois cent quarante et un (341) borné par les rues Poydras, Perdido, Howard et Liberté, désigné par le lot numéro vingt trois (23) mesurant en mesure américaine vingt cinq pieds, six pouces (25 6") de face à la rue Poydras sur cent huit pieds huit pouces et cinq lignes (108' 8" 5") de profondeur entre lignes parallèles le tout d'après un plan de L. H Pillié, en 11 avril 1842.

Les améliorations comprenant une résidence à deux étages couverte en ardoises, ayant un rez-de-chaussée salon et salle à manger avec porte à coulisse, galerie de devant et de côté, deux chambres au premier étage, arrière bâtisse attachée à la bâtisse principale, ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois chambres au premier étage, une bâtisse au fond à deux étages ayant trois chambres, waterworks, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant intérêt pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1902 en sus du prix de la vente et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente passé devant G. M. Barnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Mérel, avocat.
14 sept—14 21 28—oct—5 12 15

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

MERCREDI, le 15 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant pour l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, daté le 12 septembre 1902 et rendu dans la succession de Mme Ernoste Harzen, No 68,486 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot No 183 borné par les rues Constance, Laurel, Bellecastle et Dufossat; ladite portion de terre est composée du lot No 6 et de la portion du fond du lot No 11; ledit lot No 6 mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 115 pieds de profondeur, et la portion du lot No 11 étant située immédiatement à l'arrière du lot No 6, mesurant 30 pieds de largeur sur le fond du lot No 6 sur 29 pieds de profondeur, le tout d'après un plan fait par Wm H. Williams, voyer, daté le 30 mars 1860, annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, recorder conducteur de la paroisse de Jefferson, daté le 30 avril 1860.

Termes et conditions—Comptant, et l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER.
Gen. G. Friedrichs, Encanteur
Bureau No 832 rue Commune.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 15

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRES dans la PAROISSE CALCASIEU.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour Division A, daté le 9 septembre 1902, pour le compte de la succession de Douglas West, il sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 30 septembre 1902, à midi, à la Bourse 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à savoir: Le 1/2 O. du 1/4 N. E et 1/4 N. E. du 1/4 N. O de la section 11, comté 9 S de R. 12, contenant 121 acres de terre dans la paroisse de Calcasieu, Lne. Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, frais de vente et les timbres des E. U. aux frais des acquéreurs pardevant Frank Soulé, notaire. PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur. 14 sept—14 30

Succession de Thomas J. Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,647—Division D—Attendu que Mme Mary Murphy, veuve de Thomas J. Mitchell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Mitchell décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Maloney, Paul W. Maloney, avocats.
26 sept—26 30— 5

VENTES A L'ENCAN.

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 21 OCTOBRE 1902

Vente en Partage—Héritiers de tous âges.

Propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.

No 1135 rue Baronne,

Cottage simple occupé par le propriétaire.

No 1137 rue Baronne,

Cottage simple en bois à deux étages —Loué à $22.

Nos 1416-18 rue Bienville,

Cottage double, loué à raison de $16 chaque côté.

Une rare chance pour un bon placement—Vente positive au plus haut enchérisseur.

Dans l'affaire de

MATHEW D. GARDNER ET ALS. VS JOHN SIDNEY GARDNER.

No 68,336 — Cour Civile de District, Division B.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs Bureau No 848 rue Commune—MARDI, le 21 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement daté et signé le 15 septembre 1902 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, et à nous adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Olio, Calliope Dryades et Baronne, étant la moitié inférieure de ce certain lot de terre désigné par le numéro un de l'Ilot numéro 34, indiqué moitié du lot de terre mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt pieds, plus ou moins, sur la moitié supérieure dudit lot numéro un et de l'autre côté par le lot numéro deux et dans le fond par le lot numéro 14 acquise par Mme Mary Gardner par achat de Francis Schaler, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 mai 1889, enregistré L. du B. des T. 97, fol. 96.

2° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Trémé, en cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Dorgenois, Bienville, Marais et Trémé, désigné comme No 8, dans l'Ilot No 26 sur un plan dressé par J. Commagy, voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant Joseph Cavillier, notaire, le 31 décembre 1841, ledit lot ayant en mesure française trente-et-un pieds, cinq pouces, et cinq lignes de face à la rue Bienville et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix neuf pieds. Acquis par le défunt Patrick Gardner pendant la communauté existant entre lui et Mary Duffy, par achat de W. A. Holt, par acte passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 12 mai 1845.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, représentée par l'acquéreur en billets de lieu de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1902.

Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs.
No 846 rue Commune.
McCloskey & Benedict, avocats.
16 sept—16 21 28—oct 5 12 19 21

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charlotte Becker, femme défunte de .....

No 68,466—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 16 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de vente signé le 10 septembre 1902, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Palmyra, Tonti, Rocheblave et Cleveland, autrefois Gasquet, désigné comme lot No 35 sur un plan dressé par A. de Armas daté le 27 novembre 1868 et déposé parmi les registres de A. Dreyfous, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 58. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt sept pieds un pouce de face à la rue Palmyre sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 16

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE

Résidence Simple à Deux Etages.

Dans le Sixième District, No 4622 rue Laurel, entre les rues Valence et Cadiz.

Dans l'affaire de la succession de Mme Frances Block, femme de Wm E. Davids.

No 68,366.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—Le JEUDI 16 octobre 1902, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 10 septembre 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Annonciation, Laurel, Cadiz et Valence, désigné par le No vingt, et mesurant vingt sept pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue Laurel, par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant une résidence confortable simple à deux étages, contenant galerie sur le devant, vestibule sur le côté et six chambres extra grandes, citerne, une chambre détachée de la maison, retirée de la banquette, barrière de façade en fer et allée pavée dans la cour.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et les timbres du revenu intérieur, faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. G. Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Andrew H. Wilson, avocat.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 16

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION EXTRAORDINAIRE

—POUR UN—

PLACEMENT DE CHOIX ET RÉMUNÉRATEUR,

Ce Proéminent point historique.

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant (Occupant deux lots de terre),

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 534, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminant Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un filet du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple,

No 804 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magasins.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau 725 rue Commune—MARDI, le 28 octobre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire et pour le compte de la succession de P. H. Skidmore, les propriétés ci-après:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Camp, Natchez, Magnolia et Poydras, désignés comme lots A et B, sur un plan fait par J. A. Deitel, Jr. daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement située dans la section commerciale dans une des principales rues entourée par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapporterait de magnifiques revenus augmentant sensiblement.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilot borné par l'avenue Napoléon, les rues Jéna, Magnolia et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant le joli et commode cottage-résidence comme comme No 804 avenue Napoléon, contenant vestibule, salon, chambres à coucher, chambre à bain avec cabinet à l'anglaise etc. Grande salle à manger et cuisine, bâtisses bois à deux étages dans le fond, 2 citernes, etc. Construit, retiré de la rue, cour pavée avec [pavage Schilleajur] et la devanture ornée par une belle barrière en fer, jolie section, voisinage agréable et convenable comme résidence ou placement.

Conditions de la vente—Pour la première propriété décrite un quart ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un, deux et trois ans en paiements égaux, devant être redécontés par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement.

Pour la deuxième propriété décrite sur (l'avenue Napoléon), un tiers ou plus comptant et la balance en paiements de un et deux ans, représentée par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, portant 7 0/0 d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Acte de vente et les timbres du revenu des E. U., aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Deibel, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Lloyd Posey, avocat.
27 sept—27 28—oct 5 12 19 26 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Fannie Parr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 68,574, Division E —Attendu que Philip J. Scheen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Fannie Parr décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dinkelspiel & Hart, avocats. 19 sept—19 23 28

Succession de P. H. Skidmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 67,379—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par C. E. Bridges, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Lloyd Posey, avocat. 24 sept—24 28 — oct 2

Succession de John Aver Davis

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 67,849—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Hermé Grille, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — James J. McLoughlin, avocat.
27 sept—27 28—oct 6

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Maison à deux étages et à deux corps de logis.

Nos 1711 et 1713

Rue Bienville, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession d'Octave Gomez.

No 68,411—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur —

Mercredi le 29 octobre 1902,

à midi, il sera vendu à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 806 RUE PERDIDO, près de la rue CARONDELET, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 25 septembre 1902, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les avenues Claiborne et Bienville et les rues Derbigny et Conti, mesurant 40 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bienville, sur 100 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant à une distance de 65 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des Bienville et Claiborne. Ledit lot ou portion de terre étant désigné par C. sur un compte de S. G. Del Isle, dépositaire voyer, lequel arpentage est annexé à un acte pardevant O. W. Long, notaire en cette ville, le 23 juillet 1897.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un an et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets portant cent pour cent [7 0/0] d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de non aliénation, de vente sans estimation, de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour enforcer le paiement des billets, etc. L'acquéreur devra en